

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 15 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. TRIGNOL François, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme RODRIGUES Marine, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : Mme DARZACQ Vanessa, Mme LE DIGABEL Laëtitia, Mme DELTEIL Stéphanie.

Procurations : Mme DARZACQ Vanessa donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme LE DIGABEL donne pouvoir à Mme COUSIN Elisa.

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Elisa

Délibération n° 2022-050

Objet: Inscription du projet « Aménagement et sécurisation de l'entrée du bourg »
Budget 2023. Estimation prévisionnelle.

Suite à la délibération du 04 Mai 2022, par laquelle Le conseil municipal de la commune à retenue le binôme Amplitude Paysager et Marine Vigier, pour le marché de Maîtrise d'œuvre de cet aménagement, Madame le Maire présente le travail de chiffrage de la part du prestataire, les Plans Avant-Projet ainsi que l'estimation prévisionnelle des travaux de ce projet.

**Aménagement de l'entrée du bourg d'Aubas
Estimation prévisionnelle des travaux - Phase AVP – RECAPITULATIF**

PHASES DE TRAVAUX	COUT (HT)
• PARTIE NORD	158 094,00 €
• CHAUSSEE ET LIAISON PIETONNE	94 280,00 €
• MAIRIE / ECOLE	88 760,00 €
• Effacement réseau et modernisation éclairage public	15 914.35 €
• Terrassement espace poubelles	18 600.00 €
• Enfouissement réseau	11 227.89 €
Sous-total de l'opération subventionnable H.T.	386 876.24 €
• Maîtrise d'œuvre, géomètre, étude des sols, achat de terrain, étude A.T.D, Mission SPS	32 000.00 €
MONTANT GLOBAL H.T.	418 876.24 €
MONTANT GLOBAL T.T.C.	502 651.48 €

Madame le Maire rappelle que les estimations sont largement au-dessus de l'estimation de l'ATD. Plusieurs explications à cela :

- ✓ Tout d'abord, l'espace parvis mairie/école n'avait pas été étudié et chiffré.
- ✓ Ensuite, la chaussée entre l'école et le stationnement "vert" n'avait pas été chiffré non plus,
- ✓ Enfin, entre l'estimation de l'ATD, datant de septembre 2021 et aujourd'hui, il y a eu, vous le savez, une hausse importante des prix, que nous apprécions aux alentours de 15 à 20% en moyenne.

Madame le maire précise également que pour le parvis mairie / école, la collectivité a la possibilité de prétendre à des subventions de l'agence Adour Garonne, pour désimperméabilisation d'une partie des sols (les dallages à joints en herbés).

Le Conseil Municipal après avoir voté à l'**unanimité** des membres présents,

- **Adopte** l'inscription du projet « Aménagement et sécurisation du bourg » au budget 2023 de la commune

Autorise Madame le maire à :

- **Effectuer** toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet,
- **Solliciter** les subventions nécessaires au financement de l'opération
- **Signer** les documents inhérents à ce dossier

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 19/12/2022
Notifié le 15 / 12 / 2022

Le Maire,
Valène DUPUY

